

>>> Université de Toulouse 1 Capitole

Quels diplômes ?

Tous les diplômes ou titres nationaux de l'enseignement supérieur que l'Université de Toulouse 1 – Capitole est habilitée à délivrer (hors diplômes de comptabilité et titres homologués).

Comment entamer ma démarche ?

Vous constituez le Livret 1

- Vous êtes accueillis dans le Pôle VAE, basée au Service commun Formation continue - Validation des acquis et Apprentissage de l'Université. Vous participez à une réunion semestrielle d'information collective.
 - Vous constituez le Dossier de faisabilité que vous remet le Pôle VAE ou vous le téléchargez sur le portail VAE de l'enseignement supérieur.
 - Vous pouvez bénéficier d'une aide méthodologique (facultative) au positionnement et à la réalisation du dossier de faisabilité :
 - Entretien individuel d'aide au positionnement
 - Atelier collectif
- Un avis de faisabilité (obligatoire) vous est transmis.

Quelle aide pour décrire mon expérience ?

Vous constituez le dossier de phase 2

Vous bénéficiez d'un accompagnement (obligatoire) pédagogique, méthodologique et d'une expertise pédagogique disciplinaire avec un référent pédagogique pour monter le dossier de phase 2.

A quel coût ?

Le coût de l'accompagnement varie de 1150 € à 1800 € selon votre statut – hors droits d'inscription universitaires.
Les coûts sont détaillés sur le site de l'université.

Comment est validée mon expérience ?

Vous participez à un entretien avec le jury qui, en cas de validation partielle, détermine des prescriptions complémentaires.

Diplômes : le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification (certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP))

Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1)

Livret 2 : Livret de relevé d'acquis d'expérience (autres appellations : dossiers de validation, de candidature, de VAE, partie 2)

La Phase 1 correspond à la constitution du Livret 1 pour lequel un accompagnement méthodologique est proposé.

Un avis de faisabilité obligatoire est transmis à l'issue de cette phase. Il conditionne l'entrée en phase 2.

La Phase 2 correspond à la constitution du Livret 2 pour lequel un accompagnement pédagogique est requis.

Pour aller plus loin ...

> Contacts

UT1 Capitole

Manufacture des Tabacs Service commun Formation continue - Validation des acquis et Apprentissage (FCV2A)
Tél. : 05 61 12 88 38
(le mercredi après-midi)
Courriel : vae@univ-tlse1.fr

IAE

UT1 Capitole
Formation continue
Tél. : 05 61 63 56 18
Courriel : vae@iae-toulouse.fr

> Sur le web

www.univ-tlse1.fr

Formations > VAE-VA > La procédure de VAE

- En consultation Informations sur la validation des acquis, détail des procédures et tarifs des prestations.

www.vaesup-mip.info

Portail du Point relais conseil VAE de l'enseignement supérieur de Midi-Pyrénées

- En consultation Procédures, financement, accès aux sites web des établissements, moteur de recherche sur les diplômes accessibles par la VAE pour chaque établissement...
- En téléchargement Offres de formation > Procédures > Le Livret 1 (Pré-dossier VAE) commun à l'ensemble des établissements.